



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY
Place des Combattants
Tel 04 77 73 53 46**

Séance du 6 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER
Date de convocation du Conseil Municipal : 25/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, D'AVERSA M, FONT F, COTTANCIN B, VIALARD JL

Excusés avec pouvoirs : MARAS L (pouvoir à BACHER M), LA MELA P (pouvoir à BARRIER JA) BONNARD R (pouvoir à CHARRE Y), ALMERTO A (pouvoir à CHOMIENNE B°)

Absents :

Procurations : 4

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 4

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : BACHER M

Délibération N° 038/2024 : Tarifs : accueil périscolaire 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs étudiés par la commission enfance qui a proposé une augmentation de 2 % applicable au 1^{er} septembre 2024

| QF | Accueil du matin et du soir | |
|---------------|-----------------------------|--------------|
| | Tarif normal | Tarif majoré |
| Jusqu'à 500 | 0,96 € | 1,08 € |
| de 501 à 600 | 1,02 € | 1,16 € |
| de 601 à 800 | 1,08 € | 1,24 € |
| de 801 à 1000 | 1,16 € | 1,35 € |
| Plus de 1000 | 1,24 € | 1,43 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus. Ils sont applicables au 1^{er} septembre 2024

La secrétaire
BACHER M

Certifiée conforme
Farnay, le 3 juillet 2024
Le Maire
Jean-Alain BARRIER